

● (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la définition du mandat est large et appropriée. Nous avons toute confiance dans l'indépendance du juge en chef pour effectuer l'enquête et porter les jugements de valeur qui s'imposent.

LA DÉCLARATION D'UN ANCIEN PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, non seulement le juge en chef Dickson s'oppose à ce que les juges aient à rendre ce genre de décision politique, mais dans son rapport annuel de l'année dernière, l'Association du barreau canadien exprimait exactement le même avis. Je voudrais que le premier ministre réfléchisse à cette observation d'un de ses prédécesseurs, le très honorable John George Diefenbaker:

Il est évident que des juges ne devraient pas présider des commissions royales d'enquête portant sur des questions politiques controversées.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas suivi le bon conseil de M. Diefenbaker en laissant les juges en dehors des décisions politiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le juge en chef du Canada a dit qu'il fallait l'éviter dans la plupart des cas. Nous l'avons fait. Nous ne demandons à personne de prendre une décision politique. Nous avons besoin d'un avis impartial et nous avons pensé que le juge en chef était la personne toute désignée.

LA RESPONSABILITÉ MORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît-il qu'il ne s'agit pas là d'une question juridique? Nous ne demandons pas au juge d'établir si le ministre a enfreint ou non les dispositions du Code criminel. C'est la responsabilité morale du ministre qui est en cause et, en même temps, la responsabilité morale du premier ministre qui doit faire observer ces lignes directrices. Il ne faudrait pas mêler un juge à cela. Il s'agit de la responsabilité du premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tous les députés et tous les anciens premiers ministres ne sont pas de cet avis. Des gouvernements antérieurs ont déjà procédé ainsi dans le même genre de circonstances. À notre avis, quel que soit le contexte, un homme compétent et impartial peut rendre une décision dans l'intérêt du pays et de la démocratie.

Questions orales

LA RÉACTION LORS DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'UNE ENQUÊTE ANTÉRIEURE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il que, lorsque le même juge a été chargé d'une enquête semblable, à la fin des années 60, dès qu'il a présenté son rapport, on a crié à la partialité et à l'injustice? S'il le sait, ne comprend-il pas qu'il politise notre système judiciaire, ce qui est mauvais?

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ce n'est pas une question recevable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au contraire, la tradition canadienne . . .

M. le Président: À l'ordre. Le député sait très bien qu'en fait de question, cela ressemble plutôt . . .

M. Broadbent: À quoi?

M. le Président: . . . à un commentaire au sujet du juge.

M. Broadbent: Non.

M. le Président: Peut-être pourrait-il reformuler sa question.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de dire les choses plus clairement, si c'est nécessaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je demande au premier ministre . . .

M. Hnatyshyn: Est-ce recevable ou non?

M. le Président: À l'ordre. À l'ordre. J'essaie de faire comprendre au député que sa question était, selon moi, irrecevable. Peut-il la reformuler de façon à ce que je puisse l'accepter?

M. Broadbent: Le premier ministre sait-il que, lorsque le même juge a présenté un rapport à la fin des années 60 sur une question politique aussi délicate, les médias l'ont immédiatement accusé d'avoir été injuste et d'avoir manqué d'objectivité? S'il le sait, n'est-il pas conscient de la situation dans laquelle il place ce juge en lui confiant un mandat politique? Aucun juge ne devrait se retrouver dans ce genre de situation.

M. Hnatyshyn: Règlement. C'est une déclaration.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la tradition veut que lorsqu'un homme ou une femme accepte une nomination à la magistrature, son passé politique . . .

M. Broadbent: Vous lui demandez de rendre une décision politique.

M. Hnatyshyn: Laissez-le répondre à la question.